

**MOUGINS**  
CÔTE d'AZUR  
FRANCE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE

# LIVRET D'ACCUEIL

## RESIDENCE AUTONOMIE FONT DE L'ORME



Le Foyer logement est géré par le CCAS de Mougins, il a une mission principalement d'hébergement tout en permettant aux résidents de ne pas se sentir isolés.

## I-Présentation de la résidence

### A-Localisation

Situé dans un cadre de verdure, quartier du Font de l'Orme, le Foyer a ouvert ses portes en 1990.

Accès :

-Par la ligne n° 206 PALM BUS Tél 0 825 825 599 sur réservation la veille.

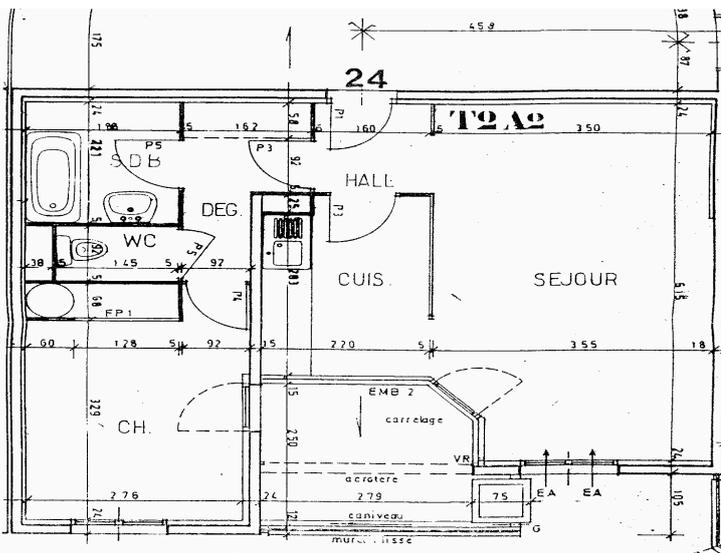
Dans le quartier se trouve une pharmacie, un centre de consultation et 3 cliniques réunies .

### B- Les logements privatifs

Le foyer logement est composé de 35 F2 de 49 m<sup>2</sup> et de 4 studios de 38 m<sup>2</sup> réparti en 3 petits immeubles sur 2 niveaux, 3 ascenseurs et un grand hall d'accueil.

Les appartements sont clairs et fonctionnels, avec terrasse ou jardinet, prise de téléphone, télévision, interphone et chauffage électrique.

Plan type d'un T2



Une entrée  
Un séjour  
Une cuisine à équiper (seul l'évier sous évier sont posés)  
Chambre équipée d'un placard  
Salle de bain avec baignoire  
Terrasse ou jardinet  
Chacun peut agrémenter son appartement à sa convenance et le personnaliser.

Chaque logement est loué vide.

### **TARIFS au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Les tarifs sont de 548.47 € pour un T1, de 580.67 € pour un T2 et peuvent faire l'objet d'une allocation logement sous conditions de ressources. Une caution est à verser à l'entrée dans les lieux et le délai de préavis de départ est fixé à un mois. A ce tarif il faut ajouter les charges courantes (eau, électricité, téléphone)

Les frais d'hébergement sont à régler mensuellement à terme échu par chèque bancaire à l'ordre de régie recette foyer logement et adressé au CCAS, par virement ou espèce auprès du régisseur.

## C- Des espaces collectifs



Une bibliothèque, salle de télévision, salon sont à disposition.

En extérieur, il existe un terrain de boules et un barbecue.

Le foyer logement a un parking privé sécurisé par une barrière électrique et des box en sous-sol au tarif de 32€ mensuel (tarif au 1/7/2018) pour les résidents ayant un véhicule en état de marche et l'utilisant.

## D- Vos interlocuteurs

### **Accueil administratif et secrétariat**

Sylvie SICARD du lundi au vendredi de 8H -12H 13H-16H30  
04 92 92 48 08 [ssicard@villedemougins.com](mailto:ssicard@villedemougins.com)

### **Direction**

Elisabeth Giusti  
Du lundi au vendredi sur rendez vous

### **Les élus en charge du foyer**

Mme Denise LAURENT  
Vice- présidente du CCAS

Mme Hélène BARNATHAN  
Conseillère Municipale déléguée au 3 eme âge

Sur rendez vous

## II- Les prestations proposées

### A- Le foyer restaurant



Le restaurant est un lieu privilégié de contact et d'échange, les repas doivent être réservés auprès de Mme Françoise CHIAPALE 48 h à l'avance tél 04 92 92 91 84

Le déjeuner est servi à midi du mardi au samedi, une alimentation saine et équilibrée, préparée en cuisine traditionnelle, est proposée au tarif de 7.10 € le repas (au 1/1/2019). Tarif réduit 4.10€ sous conditions de ressources

Les tickets sont en vente au CCAS les mardis et jeudis toute la journée au CCAS et le mercredi au restaurant de 13h à 14h, ils sont à régler par chèque à l'ordre RR MIXTE ou en espèces.

### B- Les activités loisirs

Des animations, sorties, voyages se font en liaison avec le service loisirs seniors du CCAS. Sylvie DRAPERI tél 04 92 92 48 11 est en charge de ce service et vous donnera toutes les informations sur la carte Mougins Temps libre (gratuite). Des ateliers sont régulièrement proposés sur place (équilibre, nutrition....)

### C- Autres prestations

Il est possible de bénéficier de l'intervention d'une aide à domicile dépendant soit d'un prestataire soit directement du CCAS s'adresser à Mme Lucie MARCUCCI . Une prise en charge peut vous être accordée par l'aide sociale, les caisses de retraites et l'APA.

Il est possible d'avoir accès au service laverie portage à domicile Wash and Shop 06 07 42 93 83

Lave-Linge 6kg	4 €
Lave-Linge 14kg	8 €
Lave-Linge 20kg	10 €
Sèche- linge 20 kg	2 €
Lessive (en option possibilité d'utiliser votre lessive)	0.5€

Un employé de la ville est logé sur place, il a une mission de surveillance (fermeture de la résidence) et d'entraide auprès des résidents.

## III-VIE DANS L ETABLISSEMENT

### A- Conditions d'admission

Le Foyer logement s'adresse aux retraités de plus de 60 ans, autonomes et valides.

La structure n'est pas médicalisée, chaque résident choisit son médecin traitant et devra en communiquer les coordonnées au CCAS .

Le dossier d'inscription est à retirer auprès du CCAS au 04 92 92 48 08. Lors de l'admission le résidant doit fournir l'assurance responsabilité civile, les coordonnées de la personne à joindre en cas d'urgence (obligatoire).

## **B-Accompagnement personnalisé**

A l'entrée dans le foyer puis une fois par an, un projet personnalisé est rédigé avec le CCAS permettant aux personnes d'exprimer les attentes et de mettre à jour leur dossier. Conformément au CASF ce projet est obligatoire et en cas de refus il faudra formuler un écrit.

## **C –Procédure en cas de litiges**

En cas de difficultés, le résident peut solliciter Mme SICARD chargée des relations avec les résidents tel 04 92 92 48 08 ou le cas échéant, directement la direction Mme GIUSTI par courrier.

## **D –Formes de participation**

La participation et l'expression des usagers sont des principes affirmés par la loi de 2002-2 renouant l'action sociale et médico-sociale

Le CCAS de Mougins crée un groupe d'expression de vie sociale permettant aux usagers d'exprimer leurs opinions et de participer à la prise de décision qui les concerne (rôle consultatif) sur le fonctionnement de l'établissement. Il se réunit 3 fois par an sur convocation de son président

Le groupe d'expression comprend:

- deux représentants des résidents
- deux représentant des familles ou des représentants légaux**
- un représentant du personnel
- un représentant de l'organisme gestionnaire
- 1 représentant de la direction du CCAS avec voix consultative

Une enquête de satisfaction est réalisée une fois par an afin de connaître le degré de satisfaction des résidents.